

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Subvention à
l'association
Cap Sciences.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaients présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école Pierre et Marie Curie a bénéficié d'une rénovation visant à créer les conditions d'un pôle d'excellence à dominante scientifique.

Une structure autonome dénommée « Coté Sciences » occupant une partie des locaux de l'école, a été mise en place selon un concept développé et déposé par l'association « Cap Sciences ».

L'objectif est d'apporter la démarche scientifique au plus près des floiracais dans les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ainsi qu'auprès du plus large public possible sur la rive droite.

Une convention de partenariat entre la ville de Floirac, l'association « Cap Sciences » et l'Education Nationale, a été signée le 20 juin 2017.

La ville de Floirac est sollicitée pour un financement de 10000 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de renouvellement de subvention pour l'année 2017 ;

Vu la convention de partenariat entre l'association Cap Sciences, l'Education Nationale et la ville de Floirac ;

Vu l'avis de la Commission Education réunie le 11 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement de la subvention de 10000€ à l'association « Cap Sciences » pour l'année 2017.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de la commune.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU